



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
Séance du 19 Décembre 2022 à 18h30

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
9	15	8

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LEBRE, Vice-Président.

Secrétaire de séance : Danièle CARELLO

**Administrateurs présents** : Yvette AGARD, Danièle CARELLO, Paul GAILLARD, Karine FRASCA, Jean-Marie LEBRE, Nathalie JEAN, Catherine POUZENC, Astrid ROBERT

**Administrateurs ayant donné pouvoir** : Michèle BOURGUE

**Administrateurs absents** : Jean-Pierre SERRUS, Patrick FUMAT, Emilie LAFOND, Katia MARTINEZ, Danièle PELLEGRIN, Alix DIOP

**Délibération N° 33/2022**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DU CCAS – RETRAIT DELIBERATION N°28/22**

Rapporteur : Jean-Marie LEBRE

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement et d'investissement du budget du C.C.A.S,

Considérant que la délibération n°28/2022 du 17 octobre 2022 approuvant une décision modificative n°2 du budget du CCAS et comportant une erreur matérielle (section Fonctionnement – Recettes : Inversion Diminution de Crédits/Augmentation de Crédits), il convient de la modifier comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011	Charges à caractère général	6 650.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	5 000.00€	0.00€	0.00€
Chapitre 022	Dépenses imprévues	22 712.74 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0.00 €	5 527.00 €	0.00 €	0.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0.00 €	34 135.74 €	0.00 €	0.00 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 500.00 €

Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 800.00 €
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>29 362.74€</b>	<b>44 662.74€</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 300.00€</b>

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu la délibération n°10/2022 en date du 11 avril 2022 approuvant le budget prévisionnel du C.C.A.S,  
Vu la délibération n°24/2022 en date du 30 mai 2022 approuvant une décision modificative du budget du C.C.A.S,

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Vice-Président,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

RETIRE la délibération n°28/2022

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget C.C.A.S comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011	Charges à caractère général	6 650.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	5 000.00€	0.00€	0.00€
Chapitre 022	Dépenses imprévues	22 712.74 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0.00 €	5 527.00 €	0.00 €	0.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0.00 €	34 135.74 €	0.00 €	0.00 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 500.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 800.00 €
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		<b>29 362.74€</b>	<b>44 662.74€</b>	<b>0.00 €</b>	<b>15 300.00€</b>

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Vice-Président :

Jean-Marie LEBRE



La Secrétaire de Séance :

Danièle CARELLO



Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le.....  
Et de la publication ou notification le .....

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2022

Application agréée E-legalite.com